

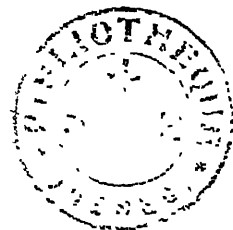
3/0
504



A R R E S T
 DU CONSEIL D'ÉTAT
 DU ROI,

Du 18 Août 1766.

Extrait des Registres du Conseil d'État.



LE ROI jugeant nécessaire de faire connoître aux Porteurs de Papiers du Canada, de propriété Britannique, qui résident en France, les différentes formalités qu'ils ont à remplir pour faire admettre lesdits papiers à la liquidation ordonnée par les arrêts des 24 juin & 2 juillet 1764. Oûi le rapport; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne que la Note de ces formalités qui demeurera annexée au présent arrêt, sera communiquée par les Commissaires ou Députés respectifs à Paris & à Londres, & par les Bureaux de la